

POSTULAT

Auteur Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Julien Monod (suppl.), PLR, Serge Fellay, AdG/LA, et Egon Werlen (suppl.), CSPO
Objet Pédopsychiatrie, il est toujours urgent d'agir!
Date 12.06.2018
Numéro 2.0245

Ce présent postulat fait suite à la réponse lacunaire donnée à l'interpellation urgente no 2.0238 sur le même sujet. En effet, devant l'urgence absolue de la situation, nous ne pouvons-nous contenter d'une telle réponse.

Pour rappel, tous les pédopsychiatres du Canton, soit ceux en institutions, soit ceux en privé, sont complètement surchargés et ne sont plus en mesure d'assurer une qualité suffisante de leurs prestations, tout doit être fait dans l'urgence.

Il est aberrant de dire que le Canton a peu de leviers à disposition pour améliorer les choses, avec une vraie volonté politique, les moyens humains et financiers peuvent être trouvés. C'est même le moment idéal pour aller enfin concrètement de l'avant. Avec la révision prévue de la Lamal au niveau fédéral, avec la loi cantonale sur la santé en cours de consultation, avec l'Ordonnance cantonale sur la psychologie toujours pas mise en vigueur depuis 2013, les bases légales peuvent être adaptées rapidement pour répondre à cette urgence.

La première urgence est de renforcer la pédopsychiatrie institutionnelle, de permettre à de nouveaux postes attractifs en pédopsychiatrie de s'ouvrir, ce qui permettrait aux CCPPs (consultations ambulatoires de secteur) de fonctionner à nouveau sur les 4 sites existants dans le Valais romand : Sierre, Sion, Martigny, Monthey. Une seule pédopsychiatre ne suffit pas pour superviser les quatre sites et le site de Martigny doit absolument être ouvert à nouveau.

Pour rendre le travail en Valais attractif, il faut que la formation y soit de meilleure qualité et que le travail n'y consiste pas seulement à traiter les crises dans l'urgence, mais aussi à traiter les souffrances et handicaps précocement, avant que cela ne devienne une vraie crise ou ne devienne un handicap avec des conséquences irrémédiables et lourdes sur toute une vie. Il faut que les psychiatres et psychologues aient la possibilité de prescrire ce qui est indiqué pour le patient, plutôt que de prescrire, faute de moyens, seulement ce que le canton a la possibilité d'offrir.

Une solution simple et rapide à mettre en place serait d'utiliser les psychologues-psychothérapeutes, comme le demande du reste la Loi fédérale sur la psychologie, comme profession de la santé. Ils sont nombreux en Valais et sont bien formés. Il suffirait de mieux et plus les intégrer dans les institutions valaisannes, en particulier à l'Hôpital du Valais.

De plus, la médicalisation, à nouveau, des CDTEA leur permettraient de facturer leurs prestations et améliorer leur budget et la qualité de leur formation.

On pourrait ainsi leur permettre de prendre en charge aussi des cas pédopsychiatriques et de former leurs psychologues à poser des diagnostics, et faire de bonnes évaluations globales de l'enfant.

Conclusion

En tenant compte de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre les mesures immédiates nécessaires pour régler cette situation extrêmement urgente à très court terme